

LETTRE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES OPHTALMOLOGISTES

**Objet : Tension d'approvisionnement de la spécialité VISUDYNE® 15 mg, poudre pour solution pour perfusion – décalage des administrations dans la mesure du possible**

Madame, Monsieur,

Dans le contexte de la tension d'approvisionnement de la spécialité Visudyne sur le marché français, CHEPLAPHARM FRANCE, en accord avec l'ANSM, a mis à disposition à titre exceptionnel et transitoire, des unités de la spécialité Visudyne en provenance des USA.

La tension d'approvisionnement va se prolonger.

Ainsi afin d'éviter une rupture totale d'approvisionnement, nous demandons aux ophtalmologistes prescripteurs de bien vouloir décaler, lorsque cela est possible l'administration de Visudyne

*Pour rappel Visudyne est indiqué dans le traitement*

*-des adultes atteints de dégénérescence maculaire exsudative (humide) liée à l'âge (DMLA) présentant une néovascularisation choroïdienne (NVC) rétrofovéolaire à prédominance visible, ou*

*-des adultes présentant une néovascularisation choroïdienne rétrofovéolaire due à la myopie forte.*

*La photothérapie dynamique (PTD) à la vertéporfine (VISUDYNE) peut être utilisée en 2ème intention : - cas de contre-indication aux anti-VEGF (événements thromboemboliques artériels récents, incluant accident cérébrovasculaire et infarctus du myocarde par exemple), - ou non réponse à un traitement anti-VEGF répété (avis HAS 2016).*

Nous vous rappelons que CHEPLAPHARM France prend en charge l'exploitation de cette spécialité importée notamment en ce qui concerne l'information médicale, la pharmacovigilance et les réclamations qualité éventuelle.

Si vous souhaitez des informations complémentaires, vous pouvez joindre notre département d'information médicale par téléphone au 01 73 44 67 16 ou par courriel à l'adresse [pharmacovigilance.france@cheplapharm.com](mailto:pharmacovigilance.france@cheplapharm.com).

**Déclaration des effets indésirables :** Nous vous rappelons que vous devez déclarer immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament auprès de votre Centre Régional de Pharmacovigilance ou sur [www.signalement-sante.gouv.fr](http://www.signalement-sante.gouv.fr)

Nous pouvons vous assurer que CHEPLAPHARM France met tout en œuvre pour un retour à la normale des approvisionnements.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées,



**Valérie GAJAN**  
Pharmacien Responsable Cheplapharm France